

Conseil du Centre International d'Etudes Françaises

Séance du 11 mars 2024

Sous la Présidence de la Vice-présidente Recherche Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN

1. **Approbation de la modification des statuts du CIEF**, approuvés lors de la séance du Conseil d'administration du 18/09/2020.

Le Conseil du CIEF donne un avis favorable aux modifications suivantes :

- **L'article 1-Missions** est modifié ainsi : dans le paragraphe « Le CIEF élabore et met en œuvre une offre de formation initiale et continue en FLES et FOU attestée en particulier par des Diplômes d'Université. Seul ou en liaison avec d'autres composantes, notamment avec le département des Sciences du Langage de l'UFR LESLA (...), ajout du terme « ou d'autres composantes de l'établissement » (...) »
- **L'article 3- Modalité de désignation du directeur ou de la directrice** est modifié ainsi : ajout du terme « enseignants et enseignantes contractuels en CDI » afin de leur permettre de candidater à la Direction du CIEF.
- **L'article 3-Mission** est modifié ainsi : le terme « coordinateur ou coordinatrice des études » est changé en « directeur ou directrice des études »
- **L'article 4 – modalité de l'élection** est modifié ainsi : « le deuxième collège comprend tous les chargés d'enseignement vacataires qui accomplissent au moins 42 heures équivalent TD d'enseignement au CIEF pendant l'année universitaire de référence »
- **L'article 4 – modalité de l'élection** est modifié ainsi : « nul ne peut être porteur de plus d'un mandat »

Les modifications des statuts du CIEF sont approuvées à l'unanimité par 11 voix pour.

Membre en exercice : 14

Quorum : 7

Présent.es et représenté.es : 11

Fait à Lyon, le 21 mars 2024

La Présidente de l'Université

